



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS

Site : <http://www.sitecommunistes.org>

Hebdo : hebdo@sitecommunistes.org

Courriel : communistes@sitecommunistes.org

<https://x.com/PRCommunistes>

24/12/2025

Contre la CGT de la centrale de Cordemais **la justice de classe a frappé**

Le 2 décembre, la procureure du tribunal de Nantes Sophie Husson, a requis contre deux délégués CGT de la centrale EDF de Cordemais poursuivis pour « *fait de violence avec arme en réunion ayant entraîné des ITT inférieures à 8 jours, des peines de 24 mois de prison avec sursis et une peine de 3 ans d'inéligibilité* ». Le 11 décembre la juge du tribunal correctionnel de Nantes a suivi à la lettre les réquisitions de la procureure et les a condamnés à « *24 mois de prison avec sursis, à trois ans d'interdiction du port d'armes et à une inéligibilité de trois ans, avec exécution provisoire compte tenu des circonstances de l'infraction* », ce qui implique que le jugement doit être appliqué immédiatement, même en cas d'appel.»

C'est cher payé pour un jet de pétards à griffe, dans le couloir menant aux bureaux du directeur de la centrale et de responsables des ressources humaines^[1]. Six d'entre eux affirment avoir souffert par la suite « d'acouphènes, de douleurs à l'oreille » qui n'ont pas justifié d'arrêt de travail pour 4 d'entre eux. Le directeur, Michel Durand s'est vu prescrire 6 jours d'incapacité totale de travail. Son avocate assurait devant la cour, le 2 décembre, que son client souffrait de " *troubles anxieux et de conséquences psychologiques*", l'avocate de l'entreprise EDF, Pascale Artaud, en rajoutait expliquant qu'un " *combat social ne peut pas tout justifier et certainement pas des explosions sonores dans un bureau*" !

Quel mépris pour les 350 salariés de la centrale et les 1000 salariés des emplois indirects, qui eux, sont angoissés par les menaces pesant sur leur avenir.

Christophe Jouanneau, secrétaire général de la CGT Mines Énergie 44, a eu raison de déclarer "Il y a peut-être eu des acouphènes mais au regard de la violence de la décision de la direction, on considère cela comme un épiphénomène".

La condamnation des deux élus CGT c'est un nouveau coup porté à toute forme de contestation sociale légitimant la violence de la classe dirigeante envers les travailleurs.

Jaurès déclarait à la Chambre des députés en 1906^[2] « *nous ne sommes pas, nous ne pouvons pas être les dupes de l'hypocrisie sociale des classes dirigeantes...Ce qu'elles entendent par le maintien de l'ordre, ce qu'elles entendent par la répression de la violence, c'est aussi, sous prétexte d'en réprimer les écarts, de réprimer la force ouvrière elle-même et laisser le champ libre à la seule violence patronale.* »

Afin d'imposer sa politique le patronat s'attaque aux ouvriers qui organisent la lutte dans les entreprises. Les stratégies d'intimidation à l'encontre des syndicalistes sont de plus en plus nombreuses et variées : menaces, plaintes, sanctions disciplinaires et procédures judiciaires.

En 2023, plus de 400 militantes et militants CGT étaient poursuivis devant les tribunaux pour avoir mené des actions de lutte, ils étaient plus de 1000 en 2024, et en 2025 la dynamique répressive s'intensifie.

La répression anti syndicale est l'autre face du « dialogue social » et justifie l'acharnement contre celles et ceux refusant de plier face aux politiques patronales et gouvernementales

Pour imposer sa politique le patronat s'attaque aux ouvriers qui organisent la lutte dans les entreprises. Les stratégies d'intimidation à l'encontre des syndicats sont de plus en plus nombreuses et variées : menaces, plaintes, sanctions disciplinaires et procédures judiciaires.

Il s'agit de signifier à ceux qui se battent organisant la lutte des classes que le pouvoir du grand capital utilisera la répression de manière à bâillonner les luttes et c'est ce qu'il fait déjà en traitant les militants comme des voyous et des délinquants.

La répression antisyndicale est l'expression de l'autre face du prétendu dialogue social, celles et ceux refusant de plier face aux politiques patronales et gouvernementales sont un obstacle majeur au dialogue social, apanage de bon nombre de partis politiques et de centrales syndicales. Les syndicats sont aujourd'hui des « partenaires » et négocient avec les gérants d'un système qui ne recherche que le profit maximum et le plus vite possible. Ce choix politique vise à faire croire que le capital peut faire des « concessions » sans lutte, en négociant avec lui dans la « paix sociale ».

Le seul crime des deux élus CGT de la centrale EDF est d'avoir été les plus actifs dans la lutte des travailleurs contre la fermeture, non seulement pour: sauver les emplois de la centrale, mais également transformer leur outil de travail et être à la hauteur de l'urgence sociale.

Afin que les travailleurs reprennent en main leur outil de travail il faudra bien plus qu'un communiqué de soutien mêlant « *Sophie Binet et les militant.es ciblé.es* ».

Seule la lutte économique et sociale, la lutte politique contre le capital est décisive.

Pour faire une politique de développement économique et social au service du peuple, il est nécessaire d'en finir avec le système capitaliste et construire une société débarrassée de l'exploitation de l'homme par l'homme.

^[1].Résumé des questions Economiques et Sociales n° 257, *EDF pratique la répression contre la CGT de la centrale de Cordemais. Non à la criminalisation de l'action syndicale.*

^[2]. A la Chambre des députés, mi-juin 1906 réponse de Jaurès au Ministre de l'Intérieur, Georges Clemenceau